

Grégoire LECLERCQ - Président

[gregoire.leclercq@fnae.fr](mailto:gregoire.leclercq@fnae.fr)

06-07-588-589

### **Objet : réforme de l'ACRE pour les autoentrepreneurs**

Madame la députée, Monsieur le député,

**Comme vous le savez, le gouvernement et le parlement, dans le cadre du PLF 2020, prévoit de remettre en cause l'ACRE, une aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise, pourtant bien utile, pour les autoentrepreneurs seulement.**

Ce dispositif d'allègement des cotisations sociales est sous la menace d'une triple modification :

- **Limitation à 1 an** de l'ACRE pour les autoentrepreneurs à compter du 1er janvier 2020, avec un taux revu à 50%
- **Baisse du taux d'allègement** pour les auto-entreprises déjà créées en 2ème et 3ème année de 50% à 25% et de 25% à 10%
- Eligibilité revue à la **seule population des demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, et jeunes de moins de 26 ans.**

Cette mesure n'est pas acceptable, même au regard des contraintes budgétaires que vous avez à affronter.

En votant ceci, vous prenez une responsabilité grave :

- **Vous allez baisser le pouvoir d'achat** : le projet de refonte de l'ACRE va augmenter de 100 euros par mois les cotisations sociales des autoentrepreneurs qui en gagnent 800 ! C'est énorme, et c'est un symbole bien morose que de faire porter aux populations fragiles une telle contrainte budgétaire. Les autoentrepreneurs seront-ils les victimes d'un bricolage budgétaire ?
- **Vous allez tout complexifier** : ce projet va instaurer 18 taux différents étalés sur trois ans, une usine à gaz, qui plus est complexe à mettre en œuvre (6 mois de travail à l'URSSAF et des retards dans les futures cotisations)
- **Vous allez taper sur les jeunes** : la réforme va rendre l'entrepreneuriat moins accessible aux jeunes qu'avant 2019, puisque l'ACRE sera beaucoup moins attractif, y compris pour les jeunes créateurs
- **Ce n'est pas un acte de bonne gestion** : vous allez préférer une économie de court terme à une perte financière qui découlera de la baisse des créations et des activités radiées suite à cette hausse de charges.
- **Vous allez relancer le chômage** : hélas, cette réforme va renvoyer chez Pôle Emploi de nombreux créateurs, et freiner ceux qui auraient aimé se lancer. Pour rappel, 500.000 autoentrepreneurs viennent de Pôle Emploi...
- **Vous allez créer de l'injustice entre travailleurs indépendants** : ce projet va défavoriser fortement les autoentrepreneurs par rapport aux autres formes d'entreprise. En effet, le gouvernement refuse de revoir également l'ACRE pour les autres régimes et statuts, ce qui est honteux et crée une concurrence déloyale !
- **Vous allez casser l'entrepreneuriat ?** Sans doute, car le texte va freiner les initiatives et surtout relancer le travail au noir
- **Enfin, et c'est sûrement le pire à mes yeux, vous allez donner une image d'instabilité en revenant sur une aide qui a précisément été étendue à tous les créateurs il y a 9 mois, alors que nous n'avions rien demandé ! Que dire d'un gouvernement aussi instable, qui élargit puis referme immédiatement ?**

La Fédération Nationale que je préside vous met en garde contre cette mesure, et fait état de pistes sérieuses :

- Ne pas modifier les taux ACRE pour les auto-entrepreneurs déjà inscrits, de façon à respecter la parole politique donnée, et à conserver une stabilité aux entreprises déjà lancées.
- Revenir à la définition préalable de l'ACRE (qui se focalisait sur les demandeurs d'emploi, les allocataires RSA et les jeunes), pour TOUTES les formes d'entreprises, dès le 1er janvier 2020 (y compris travailleurs indépendants classiques et sociétés)
- Revoir à la baisse les taux ACRE sur 3 ans à des niveaux d'allègement de 60% / 40% / 20%, de façon à aligner les régimes sur un dispositif le plus équitable possible.

Selon un chiffrage réalisé par le CPSTI, l'extension à tous les créateurs a coûté précisément 117 millions en 2019, et devrait en coûter 334 millions en 2020. **Si les propositions de la FNAE sont appliquées, l'économie pour l'Etat resterait très importante.**

Un dernier mot : sur le terrain ou dans les réseaux sociaux, je peux vous garantir que les auto-entrepreneurs s'exaspèrent. Réforme des retraites envisageant une cotisation minimale, propositions de limitation de la durée du régime à 3 ans, accusations renouvelées de concurrence déloyale ou de dévoiement de l'économie, incriminations de fraude : la coupe se remplit ! Ne faites pas porter aux populations faibles et fragiles le poids d'un bricolage budgétaire : elles sauront s'en souvenir.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Grégoire Leclercq

